

Téléphonie Mobile Fiche de synthèse Charte 2021

Informations générales :

Opérateur	SFR	Arrdt	18 ^{ème}
Nom de site	RUE CAULAINCOURT2	Numéro	750971
Adresse du site	16bis, rue Caulaincourt	Hauteur	R+8 (27.10m)
Bailleur de l'immeuble	Privé	Destination	Habitations
Type d'installation	Remplacement des 2 antennes existantes par 3 nouvelles antennes AEQEI pour ajouter la fréquence 3500 MHz dans la 5G et partager la fréquence 2100Mhz (4G/5G) ainsi qu'un nouvel azimut.		
Complément d'info	3 antennes sur 3 azimuts ;		
Dossier soumis à Déclaration Préalable ou Permis de Construire ?			Oui

Calendrier de suivi du dossier

Date de validation de la version précédente du dossier	2015
Date d'enregistrement à l'Agence d'Ecologie Urbaine (J)	07/02/2022
Date limite de réponse de la Mairie d'arrondissement (J+2 mois)	07/04/2022

Objet de la demande

Motivation de l'opérateur	L'opérateur prévoit de faire évoluer ses équipements afin de d'apporter de nouveaux services 5G et de permettre d'utiliser dans les meilleures conditions son réseau de téléphonie mobile conformément à nos obligations réglementaires.		
Détail du projet	Remplacement des 3 antennes existantes par 3 antennes AEQEI pour ajouter la fréquence 3500 MHz (5G) au site existant 2G/3G/4G (fréquences 700MHz, 800MHz, 900MHz, 1800 MHz, et 2600MHz) ainsi que le partage de la fréquence 2100MHz (4G/5G) orientées vers les azimuts 80°, 200° et 320°		
Distance des ouvrants	Pas d'ouvrant à moins de 10m des antennes	Vis-à-vis (25m)	Néant
Estimation	2G/3G/4G/5G: 80° < 5V/m; 200° < 5V/m - 320° < 5V/m 5G (3500): 80° < 5V/m ; 130° < 5V/m - 320° < 5V/m		
Hauteur (HMA) des antennes 5G	29.4m		

Incidence visuelle

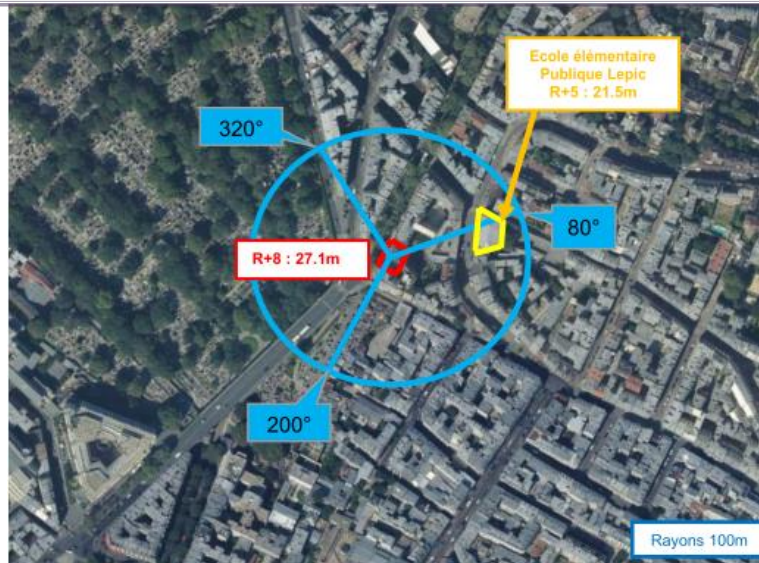
Description des antennes et intégration paysagère	Ce projet consiste à remplacer les antennes à faisceaux fixes existantes par 3 antennes AEQEI à faisceaux fixes et orientables
Zone technique	Les modules techniques de taille réduite et de couleur gris clair seront placés en pied d'antennes, invisibles depuis la rue

Date :

Avis de la Mairie d'arrondissement concernée :

Avis Mairie d'arrondissement :	Favorable <input type="checkbox"/>
	Défavorable <input type="checkbox"/>
Conformité de l'AEU en l'absence d'avis	Ne se prononce pas <input type="checkbox"/>

Carte du site au regard des établissements particuliers dans un rayon de 100m autour des antennes



Nom et type	Adresse	hauteur	Situé dans le lobe principal de l'antenne émettrice* (Oui / Non)	Distance / antenne la plus proche	Estimation du niveau maximum de champ reçu, en V/m
ÉCOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE LEPIC	62 RUE LEPIC 75018	21.5m	Oui	76.1m	1.54 V/m

Carte du site au regard des hauteurs d'immeubles dans un rayon de 25m autour des antennes



Simulation et conformité au seuil de la Charte en 2G/3G/4G/5G (2100MHz)

❖ Exposition par antennes à faisceau fixe

Le niveau maximal d'exposition simulé à **1,5 m de hauteur** est compris entre 1 et 2 V/m

Les simulations en espace libre indiquent les niveaux maximums suivants par antenne à faisceau fixe:

	Azimut 80°	Azimut 200°	Azimut 320°
Niveau Maximal	entre 4 et 5 V/m	entre 4 et 5 V/m	entre 4 et 5 V/m
Hauteur	24.5 m	27.5 m	23.5 m

SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE

Simulation et conformité au seuil de la Charte pour le 3500MHz (5G)

❖ Exposition par antennes à faisceaux orientables

Le niveau maximal d'exposition simulé à **1,5 m de hauteur** est compris entre 1 et 2 V/m .

Les simulations en espace libre indiquent les niveaux maximums suivants par antenne à faisceaux orientables:

	Azimut 80°	Azimut 200°	Azimut 320°
Niveau Maximal	entre 4 et 5 V/m	entre 4 et 5 V/m	entre 4 et 5 V/m
Hauteur	25.5 m	27.5 m	26.5 m








SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE

ii. Azimut 80°: antennes à faisceau orientable

Pour les antennes à faisceau orientable dans l'azimut 80°, le niveau maximal calculé est compris entre 4 et 5 V/m . La hauteur correspondante est de 25.5 m .



Légende

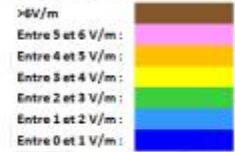
>6V/m	
Entre 5 et 6 V/m :	
Entre 4 et 5 V/m :	
Entre 3 et 4 V/m :	
Entre 2 et 3 V/m :	
Entre 1 et 2 V/m :	
Entre 0 et 1 V/m :	

i. Azimut 200°: antennes à faisceau orientable

Pour les antennes à faisceau orientable dans l'azimut 200°, le niveau maximal calculé est compris entre 4 et 5 V/m . La hauteur correspondante est de 27.5 m .



Légende



iii. Azimut 320°: antennes à faisceau orientable

Pour les antennes à faisceau orientable dans l'azimut 320°, le niveau maximal calculé est compris entre 4 et 5 V/m . La hauteur correspondante est de 26.5 m .



Légende



Vue des Antennes Avant/Après

Avant travaux

S0/S1/S2



Après travaux

S0/S1/S2



Vue des Azimuts

80°



200°



320°